



# RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

---

**DESCENTE**

**U23**





## Table des matières

<b>A. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>B. MODALITES DE SELECTION .....</b>	<b>4</b>
1. Conditions d'accès aux sélections.....	4
2. Conditions sportives.....	4
3. Compétitions de sélection.....	5
4. Parcours prévisionnels .....	5
5. Règlement de la compétition de sélection .....	5
<b>C. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026 .....</b>	<b>6</b>
1. Principe de classement et de sélection .....	6
2. Départage .....	7
<b>D. PROPOSITION DE SELECTION .....</b>	<b>7</b>
1. Préambule .....	7
2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U23 pour le Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint et la coupe du Monde 5 et 6.....	8
3. Règles administratives .....	8
4. Règles financières.....	8
<b>E. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE France U23 2026 .....</b>	<b>9</b>
<b>F. DIFFUSION DU MODE DE SELECTION .....</b>	<b>9</b>



## A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres aux échéances internationales.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Equipe de France de Descente lors de l'échéance terminale U23 de la saison sportive internationale 2026.

La compétition de référence internationale sera le Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint à Grandtully (GBR) du 12 au 15 août 2026. L'objectif de l'Équipe de France U23 est d'obtenir des titres individuels lors de cette échéance.

Les règles de sélection sont un élément constitutif des équipes de France, elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, elles participent et orientent la préparation de l'Équipe de France.

À ce titre, le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies. Il arrête la sélection nominative sur proposition du manager de la discipline. La liste des athlètes sélectionné(e)s en équipes nationales est soumise à l'approbation du comité exécutif de la fédération.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Enfin, en lien avec le manager des équipes de France, le Directeur Technique National se réserve la possibilité d'ajouter ou de suspendre la sélection d'un(e) athlète à tout moment de la saison, qu'il ou elle ait ou non réalisé les critères, après examen du projet sportif, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.



## B. MODALITES DE SELECTION

### 1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë kayak en compétition
- Être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2008
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur
- Pour les courses n°1 et n°2, s'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection Équipe de France avant le 01/04/2026. Le coût de l'inscription est fixé à 15€/course/embarcation
- Pour les courses n°3 et n°4 (Championnat de France de Descente à Aime-La-Plagne), s'inscrire sur le site de la FFCK via la procédure habituelle.

### 2. Conditions sportives

Pour les courses n°1 et n°2 :

- Les sportifs figurant au classement numérique scratch et entrant dans les quotas suivants pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
40	25	25	15	15

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national scratch au 01/04/2026.
- La Direction des Équipes de France peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

Pour les courses n°3 et n°4 :

- Tous les sportifs ayant participé aux courses n°1 et n°2 et remplissant les critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2026 pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.



### 3. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U23 Classique et Sprint 2026 auront lieu à Embrun du 8 au 9 avril 2026 et à Aime-la-Plagne du 13 au 18 juillet 2026 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique et Sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H).

Elles comprennent 4 courses :

- Course n°1 : Classique à Embrun le 8 avril 2026
- Course n°2 : Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale) à Embrun le 9 avril 2026
- Course n°3 : Championnat de France Classique à Aime-la-Plagne le 15 juillet 2026
- Course n°4 : Championnat de France Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale) à Aime-la-Plagne les 17 et 18 juillet 2026

### 4. Parcours prévisionnels

- Parcours Classique à Embrun : durée d'environ 18 minutes sur la Durance entre Le Rabioux et Embrun (le parcours sera défini la semaine du 16 mars 2026)
- Parcours Sprint à Embrun : durée d'environ 50 secondes sur la Durance sur le rapide du Pont de Fer (le parcours sera défini la semaine du 16 mars 2026)
- Parcours du Championnat de France Classique à Aime-la-Plagne sur l'Isère
- Parcours du Championnat de France Sprint à Aime-la-Plagne sur l'Isère

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

### 5. Règlement de la compétition de sélection

Pour les courses de sélection n°1 et n°2, le règlement de la Fédération Internationale de Canoë sera appliqué.

Pour les courses n°3 et n°4 (Championnats de France Descente à Aime-La-Plagne), le règlement de la FFCK et ses annexes seront appliqués.



## C. CLASSEMENT DES SELECTIONS 2026

### 1. Principe de classement et de sélection

#### 1.1 Sélection U23 – Coupe du Monde – Manches n°5 à n°6

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme et canoë monoplace dame

La proposition de sélection U23 pour les manches 5 et 6 de la Coupe du Monde sera établie sur la base du premier U23 de la course n°1 et de la course n°2.

Contrairement aux règles appliquées chez les Seniors, le premier bateau U23 reste pris en compte dans toutes les courses suivantes, notamment pour l'établissement des classements et l'attribution des places qualificatives.

#### Épreuve canoë biplace homme

La proposition de sélection U23 pour les manches 5 et 6 de la Coupe du Monde s'effectuera après analyse des résultats de la course n°1 Classique et de la course n°2 Sprint.

#### 1.2 Sélection U23 - Championnat d'Europe

La proposition de sélection s'effectuera via un classement général par point à l'issue des quatre courses de sélection U23. Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins trois courses de sélection.

A l'issue des quatre courses, le classement général est effectué avec les trois meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

- **Attribution des points par course sur la première étape à Embrun :**

Classement de la course U23 Course n°1	Points attribués classement U23 Course n°1	Classement de la course U23 Course n°2	Points attribués classement U23 Course n°2
1 <sup>er</sup>	0	1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2	2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3	3 <sup>e</sup>	3
...	...	...	...
10 <sup>e</sup>	10	10 <sup>e</sup>	10



- Attribution des points par course sur la seconde étape à Aime-La-Plagne :

Classement de la course U23 Course n°3	Points attribués classement U23 Course n°3	Classement de la course U23 Course n°4	Points attribués classement U23 Course n°4
1 <sup>er</sup>	<b>1</b>	1 <sup>er</sup>	<b>1</b>
2 <sup>e</sup>	2	2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3	3 <sup>e</sup>	3
...	...	...	...
10 <sup>e</sup>	10	10 <sup>e</sup>	10

## 2. Départage

### 2.1 Départage sur le classement U23

En cas d'égalité au classement par point, le classement de la course Classique n°1 sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course Sprint n°2 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course Sprint n°4 qui départagera.

## D. PROPOSITION DE SELECTION

### 1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un compétiteur ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre compétiteur pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.



## 2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U23 pour le Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint et la Coupe du Monde 5 et 6

### 2.1 Coupe du Monde - Manche n°5 Sprint et Manche n°6 Classique

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme et canoë monoplace dame

- Le premier bateau U23 sur la course n°1 Classique
- Le premier bateau U23 sur la course n°2 Sprint

Épreuve canoë biplace homme

- Un bateau U23 pourra être proposé à la sélection après analyse des résultats de la course n°1 Classique et de la course n°2 Sprint.

### 2.2 Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U23 peuvent être proposés à la sélection

Épreuve canoë biplace dame :

- Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces

Épreuves par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels au Championnat d'Europe.  
Dans le cas où les courses par équipe se courront avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

## 3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Équipe de France 2026 et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

## 4. Règles financières

L'Équipe de France bénéficiera d'une prise en charge partielle sur l'ensemble des actions prévues dans le programme. Une participation financière sera demandée aux sportifs pour chaque action, son montant étant précisé dans la convocation.



## E. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE France U23 2026

- Coupe du Monde – Manche n°5 Sprint et Manche n°6 Classique du 25 au 28 juin 2026 à Mezzana (ITA)
- Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint du 12 au 15 août 2026 à Grandtully (GBR)

**Tout athlète convoqué pour les actions collectives des équipes de France est tenu d'y participer intégralement, du début à la fin, sauf raison médicale et après avis du médecin des équipes de France.**

## F. DIFFUSION DU MODE DE SELECTION

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

La liste officielle des sportifs sélectionnés sera publiée sur le site internet de la FFCK dès sa validation.